



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	43	6	0

**OBJET : 03-1 - BUDGET PRINCIPAL -
TRANSFERT DE LA COMPETENCE
ASSAINISSEMENT A LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS - OPERATIONS
COMPTABLES BUDGETAIRES LIEES
AUX EXCEDENTS DU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT -
APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3631-20.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,
Le 21/12/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 21/12/2020

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 17 mai 2019, approuvant le transfert de la compétence « Assainissement » au profit de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020, approuvant le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » au 31 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2020, approuvant la dissolution du budget annexe « Assainissement » au 1^{er} janvier 2020,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la reprise des résultats du budget annexe « Assainissement » 2019 dans le budget principal de la commune au 1^{er} janvier 2020,

Avant de procéder au transfert des résultats du budget annexe « Assainissement » à la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis par la réalisation d'un procès-verbal de transfert, la Commune doit réaliser des opérations comptables spécifiques d'ordre budgétaire. En effet, il est nécessaire d'intégrer temporairement les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la Commune.

Pour mémoire, les résultats de clôture 2019 du budget annexe « Assainissement » constatés dans le compte de gestion étaient de :

- 1 167 259,51 € correspondant à l'excédent de clôture en section de fonctionnement
- 787 509,96 € correspondant à l'excédent de clôture en section d'investissement

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la reprise des résultats du budget annexe « Assainissement » 2019 dans le budget principal 2020 de la Commune d'Antibes, à savoir :

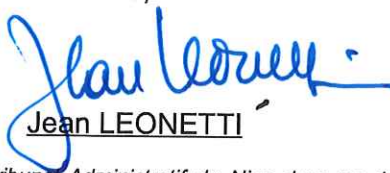
Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) : 1 167 259,51 €

Article 001 : recette d'investissement (résultat d'investissement reporté) : 787 508,96 €

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansï fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - OPERATIONS COMPTABLES BUDGETAIRES LIEES AUX
EXCEDENTS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 21/12/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 21/12/2020

Numéro de l'acte : 740940 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740940-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires